

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 804

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Ventes et cessions

413 422 585 RCS Lorient.

SIBJET TECHNOLOGIES.

Forme : Société en Nom Collectif.

Capital : 450000.00 EUR.

Adresse : 11, Rue Nicolas Appert, Zone Industrielle de la Garderie, 56520 Guidel.

Activité : La réalisation de prestations de fabrication et/ou de montage concernant principalement mais pas exclusivement des articles d'allumages des articles pour fumeurs des briquets et plus particulièrement des briquets jetables et d'une façon générale de tous produits relevant de cette industrie, la commercialisation de ces produits dans tous pays..

Adresse : 11, Rue Nicolas Appert, Zone Industrielle de la Garderie, 56520 Guidel.

Oppositions : Art.L 236 -15 du Code du Commerce.

Commentaires : DJEEP SAS unipersonnelle au capital de 960.000 € Siège social : 12-22 Boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy RCS Nanterre n° 732 069 679 SIBJET TECHNOLOGIES SNC au capital de 450.000 € Siège social : 11 Rue Nicolas Appert Zone Industrielle de la Garderie - 56520 Guidel RCS Lorient n° 413 422 585 AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION PAR LA SOCIÉTÉ " SIBJET TECHNOLOGIES " DE LA SOCIÉTÉ " DJEEP " Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 30 juin 2026, la société DJEEP et la SIBJET TECHNOLOGIES ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société DJEEP par la société SIBJET TECHNOLOGIES. La société DJEEP ferait apport à la société SIBJET TECHNOLOGIES de la totalité de son actif, soit 10.014.765,04 €, à charge de la totalité de son passif, soit 1.415.084,75 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 8.599.680,29 €. L'opération prendrait effet sur le plan comptable et fiscal rétroactivement au 1er janvier 2026. Les sociétés participantes étant placées sous le contrôle d'une même société, il ne serait procédé à aucun échange de titres de capital, et en conséquence, à aucune augmentation de capital de la société absorbante. La fusion ne donnerait lieu à aucune prime de fusion. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par l'associée unique des deux sociétés. Les créanciers des sociétés concernées, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-15 et R.236-11 du Code de Commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé : -au greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE pour la société DJEEP en date du 2 juillet 2026, -au greffe du Tribunal de Commerce de LORIENT pour la société SIBJET TECHNOLOGIES en date du 2 juillet 2026. Pour avis..